

## Compte-rendu CAPD 6 septembre 2012

Dans une déclaration commune, le **SE UNSA**, le Snuipp FSU et le Snudi FO font part du mécontentement général face aux affectations très tardives, à l'absence d'un groupe de travail fin août, à la tenue de la CAPD après la rentrée et demandent le retour à un mouvement départemental avec 2 saisies des vœux.

Le DASEN nous explique que bon nombre de situations ont été réglées avant la rentrée, que les services en pleine restructuration ont fait tout leur possible et qu'il a pris la décision de ne pas réunir de groupe de travail en raison de la situation particulière cette année (changement à la DPE avec départ de M Angotti et de M Glica, arrivée de Mme Jousseau, Mme Mismaque seule ...). La CAPD a lieu seulement ce jour car il faut que le CTSD valide les ouvertures de postes avant pour qu'on puisse nommer en CAPD des personnels sur les ouvertures. Concernant le retour à un mouvement avec 2 saisies de vœux, il fera remonter la demande au recteur.

Le DASEN répond ensuite aux questions posées dans les déclarations préalables du **SE UNSA** et du Snuipp :

**Le SE UNSA a demandé des précisions sur les contrats aidés (AVS et aide à la direction).** Pour les AVS, la dotation est en passe d'être confirmée. Pour les élèves déjà suivi l'an dernier, il y a reconduction. Il reste à ce jour 65 élèves qui n'ont pas encore d'AVS aujourd'hui car les commissions de recrutement se font seulement le 7 septembre. Il y a aussi des dossiers en attente de traitement à la MDPH. Les contrats pour l'aide au handicap restent prioritaires sur l'aide à la direction d'école. Il y aura certainement des contrats pour l'aide à la direction d'école mais le DASEN ne connaît pas le nombre, il doit attendre la dotation académique. **Le SE UNSA rappelle l'importance de cette aide et demande que tous les directeurs puissent en bénéficier.**

En ce qui concerne les frais de déplacement pour les animations pédagogiques, le DASEN nous répond que pour les animations obligatoires (9h) annoncées par les IEN en réunion de directeurs, elles se feront au plus près de la résidence administrative. Il ne peut pas assurer qu'il y aura remboursement des frais : la décision ne peut être prise qu'au niveau du rectorat. **Consigne du SE UNSA « Pas de frais, pas de déplacement »**

Pour la récupération du jour supplémentaire des vacances de la Toussaint, le DASEN attend la tenue du CDEN pour donner confirmation de la date : 3 avril ou 22 mai.

**INEAT-EXEAT** : 10 collègues intègrent le département par ineat, 14 collègues le quittent par exeat.

**PES** : le DASEN nous donne la liste des affectations des PES.

**AFFECTATIONS DES PERSONNELS:** Les représentants du personnels qui n'ont reçu les documents que lundi, font part des situations qu'il faut revoir. Le DASEN accepte de revenir sur quelques unes.

Il affecte ensuite des collègues sur les 3 postes ouverts lors du CTSD qui a précédé la CAPD.

## QUESTIONS DIVERSES :

Le DASEN confirme que l'habilitation n'est plus nécessaire pour enseigner les langues vivantes. Il y a maintenant des ressources à disposition. Les circonscriptions pourront mettre un accompagnement en place.

Le DASEN donne des explications sur l'attribution de la part variable de l'indemnité Eclair.

